



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-017-2017-09

PUBLIÉ LE 12 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de France

IDF-2017-09-08-002 - Délégation de compétence en matière de conventions et de transactions (2 pages)

Page 3

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France (DRAC)

IDF-2017-09-12-001 - Arrêté n°2017-075 - portant subdélégation de signature du préfet de Paris à la DRAC Ile-de-France (3 pages)

Page 6

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

IDF-2017-09-11-003 - Décision DRIEA IF n° 2017 1287 portant Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et commande publique (34 pages)

Page 10

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de
France

IDF-2017-09-08-002

Délégation de compétence en matière de conventions et de
transactions

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE RÉGION PARIS – ÎLE-DE-FRANCE DU 7 SEPTEMBRE 2017**

- DÉLIBÉRATION -

Délibération n° 62-2017

Objet :

**DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE
EN MATIÈRE DE CONVENTIONS
ET DE TRANSACTIONS**

Rapporteur :
Didier KLING

Étaient présents ou représentés : M. ABSALON – Mme ANDRÉ-LERUSTE – M. ANRACT – Mme AYADI – MM. BACHELIER – BARBIER – Mme BARNEOUD – MM. BAUDEY-VIGNAUD – BÉDIER – BELLINI – BENEZET – Mme BENNACER – MM. BÉRARD – BERNHEIM – BIDOU – BLACHIER – CAMBOURNAC – CANLORBE – CAPLIEZ – Mmes CARRÉ – CHICHEPORTICHE – MM. CLAIR – COUSIN – DEHON – DELMAS – DENIS – DESNUS – DIDIER – Mmes DOS SANTOS MALHADO – DUBRAC – DUCOTTET – MM. EMPINET – EYGRETEAU – FANARTZIS – FOUCHET – FRANTZ – GENTIN – GOETZMANN – Mme GOTTI – MM. GUILLAUMÉ – HADDOU – HOUZÉ – Mme HOUZEAU – MM. HUVER – JACQUEMARD – KARPELÈS – KLING – Mme KOURDI – M. KUCHLY – Mmes LAHLOU – LAJEUNIE – LAZAR – LE BELLEGUY – LELLOUCHE – LEVASSEUR – LICHENTIN – M. LORY – Mme MALINBAUM – MM. MEDINGER – MILLER – MOCQUAX – MOUFFLET – NORGUET – Mme PARMENTIER – MM. PFEIFFER – PONTHER – PUYPEROUX – Mmes QUERLEU-BARRIL – RANGAN – MM. RAKOTOSON – RAMOS – RESTINO – Mme RODI – MM. ROMANELLO – de SAINT VINCENT – Mme SCHWEBIG – MM. SOLIGNAC – TASSE – THIERY – VALACHE – VERMÈS – VERNHES – Mme VIEILLEMARD – M. VITTE.

Étaient absents ou excusés : Mme ALFANO – MM. de BADTS – COTTIN – Mme FILLON – M. HERRENSCHMIDT – Mme MANSION – MM. MICHEL – RIGAL.

« **La Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France** :

Vu le code de commerce, notamment en ses articles L. 712-1 et R. 711-74,

Vu le décret n° 2012-595 du 27 avril 2012 portant création de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,

Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France homologué le 3 juillet 2017, notamment en ses articles 17, 113 et 114.

Considérant que :

Nombre de membres en
exercice : 92

Nombre de membres
présents ou représentés : 84

Nombre de membres
absents ou excusés : 8

- il est souhaité que l'assemblée générale puisse consacrer plus de temps à l'examen :
 - des dossiers de la mission consultative,
 - des avis requis,
 - de thématiques relatives au développement des entreprises et du territoire,
- le bureau se réunit plus fréquemment que l'assemblée générale ;

Délibère et décide :

- de donner délégation de compétence
 - au président pour conclure et signer les conventions :
 - portant occupation temporaire non constitutives de droits réels du domaine public de la Chambre ainsi que les conventions portant occupation du domaine privé de la Chambre,
 - auxquelles la Chambre est partie dès lors que celles-ci relèvent du fonctionnement courant des établissements ou qu'elles n'ont pas d'incidence sur la dotation d'équilibre budgétaire de l'établissement concerné ;
 - au bureau pour autoriser le président à signer les transactions qui :
 - du fait de leur montant ne sont pas soumises à l'approbation de la tutelle,
 - quel que soit leur montant, qui présentent un caractère de confidentialité, notamment en matière de personnel.

Les présentes délégations de compétence prennent effet à compter de ce jour et s'exercent pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Elles annulent et remplacent celles antérieurement données en pareille matière.

(La délibération est approuvée à l'unanimité.) »

Le - 8 SEP. 2017

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL
PAR DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT**


France MOROT-VIDELAINE
Directrice générale adjointe
en charge de la vie institutionnelle et des études

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
(DRAC)

IDF-2017-09-12-001

Arrêté n°2017-075 - portant subdélégation de signature du
préfet de Paris à la DRAC Ile-de-France



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

PREFET DE PARIS

Arrêté n°2017-075

portant subdélégation de signature

**LA DIRECTRICE REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE-DE-FRANCE**

- VU le code de justice administrative ;
- VU le code du patrimoine ;
- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le code l'environnement ;
- VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions
- VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU le décret n°97-1200 du 19 décembre 1997 pris pour l'application, à la ministre chargée de la culture et de la communication, du 1° de l'article 2 du décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- VU l'arrêté ministériel du 14 septembre 2016 portant nomination de Madame Nicole DA COSTA, Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France ;
- VU l'arrêté préfectoral n°75-2017-06-19-010 du 19 juin 2017 portant délégation de signature à Madame Nicole DA COSTA, Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Dans le cadre de la délégation de signature n°75-2017-06-19-010 du 19 juin 2017 et en cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Nicole DA COSTA**, délégation de signature est donnée, à l'effet de signer tous actes, correspondances, arrêtés, décisions et conventions à **Madame Karine DUQUESNOY**, directrice régionale adjointe des affaires culturelles.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nicole DA COSTA, directrice régionale des affaires culturelles, et de Madame Karine DUQUESNOY, directrice régionale adjointe des affaires culturelles, délégation de signature est donnée, à l'effet de signer tous actes, correspondances, arrêtés, décisions et conventions à **Madame Nolwenn de CADENET**, secrétaire générale.

1/3

ARTICLE 2 :

Délégation est donnée à **Monsieur Dominique CERCLET**, conservateur régional des monuments historiques, à l'effet de signer les actes suivants :

En matière de monuments historiques concernant les immeubles :

- les arrêtés d'occupation temporaire des immeubles classés et des immeubles voisins sur lesquels il est nécessaire de pénétrer pour assurer l'exécution de travaux urgents de consolidation sans lesquels la conservation de l'immeuble serait compromise, article L.621-15 du code du patrimoine ;

En matière de monuments historiques concernant les objets mobiliers :

- les décisions d'accréditation d'agents auxquels les propriétaires sont tenus de présenter leurs objets mobiliers classés lors du récolement et les décisions requérant aux propriétaires détenteurs d'objets mobiliers classés de les présenter aux agents accrédités par l'autorité administrative, article L.622-8 et R.622-25 du code du patrimoine ;
- les mises en demeure de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la conservation d'objets mobiliers classés, article L.622-9 et R.622-26 du code du patrimoine ;
- les décisions d'exécution d'office des mesures nécessaires afin d'assurer la conservation d'objets mobiliers classés, article L.622-9 et R.622-26 du code du patrimoine ;
- les arrêtés ordonnant des mesures conservatoires d'urgence ou de transfert provisoire d'un objet classé dont la conservation ou la sécurité est mise en péril, article L.622-10 et R.622-27 du code du patrimoine ;
- les décisions prescrivant des travaux préalables au déplacement d'un objet inscrit, article L.622-28 et R.622-57 du code du patrimoine.

ARTICLE 3 :

Délégation est donnée à **Monsieur Serge BRENTROP**, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris, à l'effet de signer les actes suivants :

En matière de monuments historiques concernant les immeubles :

- les décisions d'autorisation ou de refus de travaux sur des immeubles situés dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit non soumis à formalité au titre du code de l'urbanisme, II de l'article L.621-32 et article R.621-96 du code du patrimoine ;

En matière d'espaces protégés :

- les arrêtés donnant avis sur demande de travaux en sites inscrits hors permis de démolir, article L.341-1 du code de l'environnement ;
- les arrêtés donnant avis sur demande de travaux en sites classés, article R.341-10 et 11 du code de l'environnement.

ARTICLE 4 :

Toutes les dispositions réglementaires contraires et antérieures sont abrogées.

ARTICLE 5 :

Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la préfecture de police.

ARTICLE 6 :

La directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et affiché au sein de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France.

Paris, le **12 SEP. 2017**

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris
Et par délégation
La directrice régionale des affaires culturelles
d'Île-de-France


Nicole da COSTA

Affichage à la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France le **13 SEP. 2017**

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement
et de l'aménagement

IDF-2017-09-11-003

Décision DRIEA IF n° 2017 1287 portant Subdélégation
de signature en matière d'ordonnancement secondaire et
commande publique



DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT D'ILE-DE-FRANCE

**Décision DRIEA Île-de-France n° 2017-1287
portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence
d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique**

**Le directeur régional et interdépartemental de l'équipement
et de l'aménagement Île-de-France**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué,

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination de M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet des Yvelines n° 2015237-0015 du 25 août 2015 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet de l'Oise du 1^{er} janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public à l'exploitation de la route et aux opérations domaniales sur le réseau structurant,

Vu l'arrêté du préfet du Val d'Oise n°16-061 du 2 mai 2016 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

Vu l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine MCI n° 2016-58 du 5 septembre 2016 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis n°16-3183 du 7 octobre 2016 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Vu les arrêtés du préfet du Val-de-Marne n° 2017/818 et n° 2017/819 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet de Seine-et-Marne n°17/PCAD/206 en date du 27 juillet 2017 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

Vu l'arrêté du préfet de région n° IDF-2016-12-15-021 du 15 décembre 2016 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu la décision DRIEA IF n° 2017-1 du 10 janvier 2017 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-06-19-012 du 19 juin 2017 de Monsieur le Préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France en matière administrative, notamment son article 3,

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-06-19-013 du 19 juin 2017 de Monsieur le Préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire, notamment son article 6,

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2017-06-19-015 du 19 juin 2017 de Monsieur le Préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France,

Sur proposition de la secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France :

DECIDE

ARTICLE 1 – SUPPLEANCE

Une suppléance est accordée à M. Igor KISSELEFF, ingénieur en chef des ponts, eaux et forêts, qui signera, en cas d'absence prolongée de M. Gilles LEBLANC, tous les arrêtés, décisions et pièces relevant des attributions de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, notamment dans les domaines et programmes énoncés à l'article 2 de la présente décision.

ARTICLE 2 – DIRECTION

1. Subdélégation de signature est donnée à M. Igor KISSELEFF, à M. Eric TANAYS, à M. Jacques LEGAIGNOUX, à M. Daniel MORLON et à Mme Isabelle DERVILLE, directeurs adjoints, ainsi que dans la limite de ses attributions et compétences à Mme Bénédicte BRINI, directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation, pour :

a - Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113 – 0113 IFEA),
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n°135),
- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n°217).

b - Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution.

c - Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

Les ré-allocations d'un montant supérieur à 20% de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de région d'Île-de-France.

2. Subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire, à M. Igor KISSELEFF, à M. Éric TANAYS, directeurs adjoints, à M. Jacques LEGAIGNOUX, directeur adjoint, chef du service sécurité des transports, à M. Daniel MORLON, directeur adjoint chargé d'organiser les interfaces avec la métropole du Grand-Paris et à Mme Isabelle DERVILLE, directrice adjointe en charge du développement et de l'aménagement durables :

• à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour les programmes sus-visés du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et pour les programmes suivants :

- « Fonction publique » (n° 148),
- « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables » (n° 190),
- « Sports » (n° 219),
- « Radars » (n° 751),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées» (n° 333), « fonctionnement courant des directions départementales interministérielles » (action 1),
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n° 724),
- ainsi que le programme des services du Premier ministre « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333) « loyers et charges immobilières des administrations déconcentrées » (action 2).

Pour les programmes n° 723 et 724 et l'action 2 du n° 333, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017-06-19-013 du 19 juin 2017,

3. Subdélégation de signature est également donnée à M. Igor KISSELEFF, à M. Éric TANAYS, à M. Daniel MORLON, à Mme Isabelle DERVILLE, directeurs adjoints, et à M. Jacques LEGAIGNOUX, directeur adjoint et chef du service sécurité des transports, pour signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords cadres, en matière de travaux, fournitures, études et services.

ARTICLE 3 – CABINET

1. Pour les programmes :

- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203) (crédits communication),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées» (n° 333), « fonctionnement courant des directions départementales interministérielles » (action 1),

Subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire, à :

- Mme Nadia BELLIL, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, directrice de Cabinet,
- Mme Stéphanie CARVALHEIRO, personnel non titulaire de catégorie A, directrice du service communication,
- M. Robin LEROY, attaché principal d'administration de l'État, responsable de la mission communication de la DiRIF (antenne DiRIF),

pour signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses ;

2. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées dans le présent article, à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

ARTICLE 4 – DIRECTION DES ROUTES ILE-DE-FRANCE

Pour les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n°217),

Subdélégation de signature est donnée à Mme Sophie MANGIANTE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe au directeur des routes Île-de-France, pour signer :

- dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences ;
- toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres.

SOUS-ARTICLE 1 – LE SERVICE DE L'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN DU RESEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207).

1. Subdélégation de signature est donnée à M. Jérôme WEYD, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau de la direction des routes d'Île-de-France, adjoint au directeur des routes et à M. Hervé ABDERRAHMAN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable adjoint du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau de la direction des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de leurs attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Claude STREITH, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département des politiques routières (DPR),
- Mme Pauline METIVIER, ingénieure des ponts des eaux et des forêts, responsable du département exploitation et technologies (DET), et ses adjoints, M. Pierre-Baptiste DELPUECH, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts et M. Stéphane RIGOBERT, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Frédéric CAUVIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est, et son adjoint, M. Vincent AGUILERA, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
- Mme Sandrine CRISCIONE, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Sud,
- M. Vivien ISOARD, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Ouest, et son adjoint, M. Maxime GERARDIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts,
- M. Thibaud DELVIN COURT, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Nord, et son adjoint, M. Étienne HUBERT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- **pour le département des politiques routières (DPR) :**

- M. Franck PINCON, technicien supérieur du développement durable, chargé des achats régionaux ;

- **pour le département exploitation et technologies (DET) :**

- M. Frédéric GRENOT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité coordination du trafic et information routière, et son adjoint, M. Marc KOENIG, ouvrier des parcs et ateliers,
- M. Romain REMESY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic et son adjoint, M. Marc RIVIERE, technicien supérieur en chef du développement durable,
- M. Olivier GUFFLET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité informatique et réseaux centraux, et son adjoint, M. David QUINTANS, ouvrier des parcs et ateliers,
- M. Grégory MARTIN, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de l'unité politique de maintenance et de modernisation, et son adjoint, M. Emmanuel MINGOT, technicien supérieur en chef du développement durable ;

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :**

- M. Fabrice POILVERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR), et son adjointe, Mme Claudine GALLACCIO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle,
- Mme Doriane THOREAU, technicienne supérieure en chef du développement durable, adjointe au responsable de l'unité exploitation de la route (UER) de Champigny-sur-Marne,
- M. Jean-Pierre BONDUAEUX, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable de l'UER de Brie-Comte-Robert,
- M. Laurent ROBERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, et ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Jean CALIXTE, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance ;

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :**

- M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du BGAR,
- M. Michel THIAUDIERE, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Michel GILLET, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoints au responsable de l'UER d'Orsay-Villabé,
- M. Martial DUMONT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'UER de Chevilly-Larue, et son adjoint, M. Fernando CASTRO, technicien supérieur du développement durable,
- M. Marc ELOY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Sud, et ses adjoints, M. Robert TOUATI, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Julien PROUST, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,

- M. Sylvain MAGRI, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion de la flotte Sud ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :**
 - M. Olivier SIGAULT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du BGAR, M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur principal du développement durable, adjoint au responsable du BGAR, et Mme Naima DAHMANI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable de la cellule gestion-marchés,
 - Mme Marine BIRAS, technicienne supérieure principale du développement durable, adjointe au responsable de l'UER de Boulogne-Billancourt,
 - M. Frédéric CARLIER, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'UER de Nanterre, et son adjointe, Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local,
 - Mme Myriam SAIDI, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Jouy-en-Josas, et son adjoint, M. Alexandre BONNEAU, technicien supérieur en chef du développement durable,
 - M. Benjamin MOTTET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, et ses adjoints, M. Silvère RAYNAUD, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Thierry VINDREAU, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
 - M. Patrick DEBAILLEUX, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :**
 - M. Marc-Antoine VILATTE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) Nord, Mme Marie-George CLAIRY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, adjointe, et M. Amine ROBAI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable de la programmation budgétaire,
 - M. Tibye SAUMTALLY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Eragny, et son adjointe, Mme Lada BUTKOVIC, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
 - M. Tarik TOUGHRAI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Saint-Denis et son adjoint, M. Jean-Willem LALLEMAND, technicien supérieur en chef du développement durable,
 - M. Hassan BELKACEM, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord, et ses adjoints, M. Philippe THULLIER, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Michaël LEGAIT, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
 - M. Jean-Luc DUBUIS, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de la cellule gestion de la flotte Nord par intérim.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT	
Jérôme WEYD, responsable du SEER	Hervé ABDERRAHMAN, adjoint au responsable du SEER	Travaux	1 000 000 €
		Fournitures, études et services	250 000 €
Claude STREITH, responsable du DPR		Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Pauline METIVIER, responsable du DET	Pierre-Baptiste DELPUECH et Stéphane RIGOBERT, responsables adjoints du DET	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Frédéric CAUVIN, responsable de l'AGER Est	Vincent AGUILERA, responsable adjoint de l'AGER Est	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Sandrine CRISCIONE, responsable de l'AGER Sud		Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Vivien ISOARD, responsable de l'AGER Ouest	Maxime GERARDIN, responsable adjoint de l'AGER Ouest	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Thibaud DELVIN COURT, responsable de l'AGER Nord	Étienne HUBERT, responsable adjoint de l'AGER Nord	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Jérôme WEYD et à M. Hervé ABDERRAHMAN à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de :

- 1 000 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des travaux,
- 250 000 € HT, pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des fournitures, des études ou des services.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur ou égal à 20 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent), les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de fournitures, d'études ou de services à bons de commandes, et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes :

- **pour le département des politiques routières (DPR)**
 - M. Franck PINCON, technicien supérieur principal du développement durable, chargé des achats régionaux,
- **pour le département exploitation et technologies (DET)**
 - M. Frédéric GRENOT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité coordination du trafic et information routière, et son adjoint, M. Marc KOENIG, ouvrier des parcs et ateliers,
 - M. Romain REMESY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et son adjoint, M. Marc RIVIERE, technicien supérieur en chef du développement durable,
 - M. Olivier GUFFLET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité informatique et réseaux centraux, et son adjoint, M. David QUINTANS, ouvrier des parcs et ateliers,
 - M. Grégory MARTIN, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de l'unité politique de maintenance et de modernisation, et son adjoint, M. Emmanuel MINGOT, technicien supérieur en chef du développement durable,
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est**
 - M. Fabrice POILVERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du BGAR Est, et son adjointe, Mme Claudine GALLACCIO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle,
 - Mme Doriane THOREAU, technicienne supérieure du développement durable, adjointe au responsable de l'UER de Champigny-sur-Marne,
 - M. Jean-Pierre BONDUAEUX, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable de l'UER de Brie-Comte-Robert,
 - M. Laurent ROBERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, et ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Jean CALIXTE, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud**
 - M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du BGAR Sud,
 - M. Michel THIAUDIERE, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Michel GILLET, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoints au responsable de l'UER d'Orsay-Villabé,

- M. Martial DUMONT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'UER de Chevilly-Larue, et son adjoint, M. Fernando CASTRO, technicien supérieur du développement durable,
 - M. Marc ELOY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Sud, et ses adjoints, M. Robert TOUATI, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Julien PROUST, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
 - M. Sylvain MAGRI, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion de la flotte Sud ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest**
 - M. Olivier SIGAULT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du BGAR, M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur principal du développement durable, adjoint au responsable du BGAR, et Mme Naima DAHMANI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable de la cellule gestion-marchés,
 - Mme Marine BIRAS, technicienne supérieure principale du développement durable, adjointe au responsable de l'UER de Boulogne-Billancourt,
 - M. Frédéric CARLIER, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'UER de Nanterre et son adjointe, Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local,
 - Mme Myriam SAIDI, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Jouy-en-Josas, et son adjoint, M. Alexandre BONNEAU, technicien supérieur en chef du développement durable,
 - M. Benjamin MOTTET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, et ses adjoints, M. Silvère RAYNAUD, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Thierry VINDREAU, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
 - M. Patrick DEBAILLEUX, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest ;
 - **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord**
 - M. Marc-Antoine VILATTE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de la gestion administrative et de la route (BGAR) Nord, Mme Marie-George CLAIRY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, adjointe, et M. Amine ROBAI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable de la programmation budgétaire,
 - M. Tibye SAUMTALLY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Éragny, et son adjointe, Mme Lada BUTKOVIC, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
 - M. Tarik TOUGHRAI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Saint-Denis et son adjoint, M. Jean-Willem LALLEMAND, technicien supérieur en chef du développement durable,
 - M. Hassan BELKACEM, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord, et ses adjoints, M. Philippe THULLIER, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Michaël LEGAIT, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
 - M. Jean-Luc DUBUIS, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de la cellule gestion de flotte Nord par intérim, et son adjoint par intérim, M. Jean-Luc DI-MEO, ouvrier des parcs et ateliers.

SOUS-ARTICLE 2 – LE SERVICE DE MODERNISATION DU RESEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :
– « Infrastructures et services de transport » (n°203) :

1. Subdélégation de signature est donnée à Mme Nathalie DEGRYSE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, responsable du service de modernisation du réseau, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences et dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, tant pour les dépenses que pour les recettes ;

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Arnaud GUILLÉ, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département de modernisation des équipements et tunnels, (DMET),
- M. Laurent ROBERT, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest et son adjoint, M. Sylvain GERARD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
- Mme Dominique BERTHON, ingénieure des ponts des eaux et des forêts, responsable du département de modernisation du réseau (DMR) Est, et son adjoint, M. Daniel de MATTEIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État,
- Mme Sylvie BLANC, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau Nord-Ouest, et son adjoint, M. Jean-Baptiste MOTTE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents cités dans le présent point 2 du paragraphe 1.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- Mme Frédérique PONS, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau programmation, gestion et ordonnancement (BPGO),
- M. Stéphane LE PRIOL, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'antenne de gestion de Paris du BPGO,
- M. Grégory DUSSIEL, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable de l'antenne de gestion de Créteil du BPGO.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT	
Nathalie DEGRYSE, responsable du SMR		Travaux	3 000 000 €
		Fournitures, études et services	750 000 €
Arnaud GUILLÉ, responsable adjoint du DMET		Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Laurent ROBERT, responsable du DMR Sud-Ouest	Sylvain GERARD, responsable adjoint du DMR Sud-Ouest	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Dominique BERTHON, responsable du DMR Est	Daniel DE MATTEIS, responsable adjoint du DMR Est	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Sylvie BLANC, responsable du DMR Nord-Ouest	Jean-Baptiste MOTTE, responsable adjoint du DMR Nord-Ouest	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Nathalie DEGRYSE, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT pour chaque commande prise pour une opération d'investissement routier dans le cadre de marchés à bons de commandes. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 3.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés de montant inférieur ou égal à 20 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 20 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande :

- **pour le département de modernisation des équipements et tunnels (DMET)**
 - M. Florian CHASSAGNE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Thomas LESURQUE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Nathan TAVERNIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Julien AUDRAIN, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Zakaria HADJJOUI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;

- **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest**
 - M. Roger BLAIZE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable d'opérations,
 - M. Jérôme MINVIELLE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Mathias HENNEBOIS, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Adrien LAPORTE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;

- **pour le Département de modernisation du réseau (DMR) Est**
 - Mme Anne-Laure DUSART, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - Mme Céline BODENES, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Mathieu DURAND, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Emmanuel DANSAULT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Mourad OUMARI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;

- **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Nord-Ouest**
 - M. Rolin MARQUES, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable d'opérations,
 - M. Pierre GAUTHIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Hai PHAM DOAM, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Sébastien VINCETTI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - Mme Emmanuelle LE ROY, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;

- **pour le bureau des affaires foncières :**
 - Mme Patricia RADJOU, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau des affaires foncières, et son adjointe, Mme Lila DIOUF, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale.
 -

SOUS-ARTICLE 3 – LE SERVICE D'INGENIERIES POUR LA MODERNISATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DU RESEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour le programme du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :
– « Infrastructures et services de transport » (n°203),

1. Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe GAMET, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Romain ALLAIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Sud-Est (DISE) par intérim, et son adjoint, M. Serge CRISCIONE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Pauline CHONÉ, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Est (DIE), et son adjoint, M. Jean-François TARISTAS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Romain ALLAIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département ingénierie Ouest (DIO), et son adjointe, Mme Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Pierre PEYRAC, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département ingénierie et ouvrage d'art (DIOA), et son adjoint, M. Guillaume DAMIEN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts,
- M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département d'ingénierie équipements et tunnels.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement courant, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense dans la limite de 4 000 € HT pour chaque pièce :

- Mme Gwenaëlle COSMAO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du DIO,
- Mme Brigitte DEPOORTER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du DISE,

- Mme Nathalie MEIMOUN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau administratif du DIE.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents dénommés au 2 du paragraphe 1.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT	
Christophe GAMET, responsable du SIMEER, adjoint au directeur des routes		Travaux	3 000 000 €
		Fournitures, études et services	750 000 €
Romain ALLAIN responsable du DISE par intérim	Serge CRISCIONE, responsable adjoint du DISE	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Pauline CHONÉ, responsable du DIE	Jean-François TARISTAS, responsable adjoint du DIE	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Romain ALLAIN, responsable du DIO	Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, responsable adjointe du DIO	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Pierre PEYRAC, responsable du DIOA	Guillaume DAMIEN, responsable adjointe du DIOA	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Frédéric ROCHER-LACOSTE, responsable du DIET		Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe GAMET, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,

- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics et accords cadres de montants supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT pour chaque commande prise pour une opération d'investissement routier dans le cadre de marchés à bons de commandes. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 4.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés inférieurs à 4 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 4 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande :

- Mme Brigitte DEPOORTER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du département d'ingénierie Sud-Est (DISE),
- Mme Gwénaëlle COSMAO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du département d'ingénierie Ouest (DIO),
- Mme Nathalie MEIMOUN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau administratif du département d'ingénierie Est (DIE).

ARTICLE 5 – SERVICE DE LA CONNAISSANCE DES ETUDES ET DE LA PROSPECTIVE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

- « Paysage, eau et biodiversité » (n°113),
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135),
- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transport et ORT,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Nicolas OSOUF, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable du SCEP,
- M. Mamdouh ABBARA, ingénieur en chef des mines, adjoint au responsable du SCEP.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
M. Nicolas OSOUF, responsable du SCEP	M. Mamdouh ABBARA, adjoint au responsable du SCEP	Études et services	135 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Nicolas OSOUF, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable du SCEP, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 6 – SERVICE DE LA PLANIFICATION, DE L'AMENAGEMENT ET DU FONCIER

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113),
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135),
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n°723),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724).

Pour ces deux derniers programmes, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017-06-19-013 du 19 juin 2017.

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :

- M. Pierre-Yves THOMASSON, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service de la planification, de l'aménagement et du foncier, et son adjoint, M. Florent HEBERT, architecte urbaniste de l'État.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement du responsable du service	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
Pierre-Yves THOMASSON, responsable du service de la planification, de l'aménagement et du foncier	Florent HEBERT, adjoint au responsable du service PAF	Études et services	135 000 €

ARTICLE 7 – SERVICE DE LA POLITIQUE DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transports,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses aux agents ci-après désignés :

- M. Arnaud CROLAIS, ingénieur des ponts, eaux et forêts, responsable du service « politique des transports »,
- M. Julien GIVORD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef de projet,
- M. Florent FACQ, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département des transports inter-régionaux et du fret.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Arnaud CROLAIS, responsable du SPOT	Julien GIVORD, chef de projet,	Études et services	135 000 €
	Florent FACQ, responsable du département des transports inter-régionaux et du fret	Études et services	135 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Arnaud CROLAIS, pour signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 8 – SERVICE DES POLITIQUES IMMOBILIERES ET DU BÂTIMENT

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135),
- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b - Le programme du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative : « sports » (n°219).

c - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724),
- ainsi que sur le programme des services du Premier ministre, « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333),

Pour les programmes n° 723, n° 724 et l'action 2 du n° 333, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017-06-19-013 du 19 juin 2017.

d - Les conventions de mandat avec la Région Île-de-France suivantes :

- convention n° 229 MAN DAS 99 du 20 juillet 1999 pour la reconstruction partielle et restructuration du lycée Lucie Aubrac (ex Félix Faure)
- conventions n° 87 DAS 37 du 23 juillet 1987 et n° 92.000 DAS 2000 pour les travaux de maintenance et grosses réparation de l'ensemble des lycées des Hauts-de-Seine ;
- convention n° 217 MAN DAS 98 du 26 février 1999 pour la rénovation du lycée Claude Garamont à Colombes ;
- convention n° 245 MAN DAS 99 du 4 janvier 2000 pour la reconstruction sur un autre site du lycée Michel Ange (ex Pompidou) à Villeneuve-la-Garenne ;
- convention n° 265 MAN DAS 2000 du 15 juin 2000 pour la rénovation du lycée Jacques Prévert à Boulogne-Billancourt.

2. Subdélégation de signature du présent paragraphe est donnée, dans le cadre de ses attributions et compétences, à M. Jérôme PINAUD, architecte urbaniste de l'État, responsable du service des politiques immobilières et du bâtiment (SPIB).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. PINAUD, la subdélégation est donnée, pour signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les propositions d'engagement, les décomptes de rémunération et les propositions de titres de perception, la vérification du service fait, les pièces relatives à la constatation de la dépense, à M. Vincent PAVARD, architecte urbaniste de l'État, adjoint au responsable du SPIB.

La subdélégation de signature est accordée, à des conditions identiques à l'alinéa précédent, à Mme Frédérique REMMY, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département d'appui à la gestion de parc immobilier (AGEP).

En cas d'absence de Mme REMMY, la subdélégation de signature est accordée à :

- M. Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés,
- M Kamel GANNOUNI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de pôle études et projets du département AGEP,
- M. Guillaume ROBERT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de pôle études et projets du département AGEP
- Mme Juliette RAUSCHER, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de pôle études et projets du département AGEP.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
Jérôme PINAUD, responsable du SPIB	Vincent PAVARD, adjoint au responsable du SPIB, Frédérique REMMY, responsable du département d'appui à la gestion de parc immobilier	Travaux	300 000 €
		Études et services	135 000 €
Vincent PAVARD, responsable du département réhabilitation construction et innovation, adjoint au responsable du SPIB,		Travaux, Études et services	135 000 €
Frédérique REMMY, responsable du département d'appui à la gestion de parc immobilier	Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés Kamel GANNOUNI, Guillaume ROBERT et Mme Juliette RAUSCHER, responsables de pôles études et projets	Travaux, Études et services	135 000 €
Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés (SFM)	Evelyne GUERTON, adjointe au pôle SFM	Travaux, Études et services	135 000 €
Kamel GANNOUNI, Guillaume ROBERT, et Juliette RAUSCHER, responsables de pôles études et projets			

2. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au présent paragraphe 2.1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant ne dépasse pas les seuils mentionnés au paragraphe 2.1, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadre, à l'exclusion des avenants, décisions de poursuivre et protocoles transactionnels.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Jérôme PINAUD et à M. Vincent PAVARD pour signer, dans la limite de leurs attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des avenants, des décisions de poursuivre et des protocoles transactionnels.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au présent paragraphe 2-1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite pour chaque commande du montant mentionné au paragraphe 2-1.

5. Subdélégation de signature est donnée à M. Jérôme PINAUD, dans le cadre de ses attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 300.000 € HT, à l'effet de signer les avenants, les décisions de poursuivre et les protocoles transactionnels, emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation.

6. Subdélégation de signature est donnée à M. Vincent PAVARD, dans le cadre de ses attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 135.000 € HT, à l'effet de signer les avenants, les décisions de poursuivre et les protocoles transactionnels emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation.

7. Subdélégation de signature est donnée aux autres agents désignés dans le tableau au paragraphe 2-1 ci-dessus, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 135.000 € HT, à l'effet de signer les avenants et les décisions de poursuivre emportant une augmentation du montant contractuel de 5% maximum.

8. Dans le cadre de l'opération sur le site de l'IGN et de Météo France, subdélégation de signature est donnée à :

- M. Jérôme PINAUD, responsable du service des politiques immobilières et du bâtiment (SPIB), et à M. Vincent PAVARD, responsable du département réhabilitation, construction et innovation, adjoint au chef du SPIB :
 - dans la limite de 300 000 € HT pour les travaux et 135 000 € HT pour les fournitures et services, notamment les études, pour :
 - tous les actes et décisions préalables à la passation des marchés et accords-cadres
 - les décisions du choix du titulaire des marchés et accords cadres
 - la passation des marchés et accords-cadres, et de leurs avenants ;
 - quel que soit le montant des marchés et accords-cadres, pour :
 - tous les actes et décisions d'exécution des marchés et accords-cadres y compris ceux ayant une incidence financière.

ARTICLE 9 – SERVICE SECURITE DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer :
– « Infrastructures et services de transport » (n°203),

– « Sécurité et éducation routières » (n°207) :

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- Mme Odile SEGUIN, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe au responsable du service sécurité des transports,
- M. Didier BEURAIN, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département régulation des transports routiers,
- M. Julien PONTON, ingénieur des ponts, des eaux et forêts, responsable du département de la sécurité des transports guidés (DSTG),
- M. Arnaud DEMAY, attaché principal d'administration de l'État, responsable du département de la sécurité des transports fluviaux,
- Mme Renée CARRIO, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département sécurité, éducation et circulation routière.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
Jacques LEGAIGNOUX, directeur adjoint	Odile SEGUIN, adjointe au responsable, Julien PONTON, responsable du DSTG	Travaux, études et services	135 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de ses attributions, à Mme Odile SEGUIN ingénieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe au responsable du service sécurité des transports, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions et compétence, aux personnes suivantes:

- M. Moussa BELOUASSAA, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au responsable du département régulation des transports routiers, et responsable du bureau coordination et suivi de la gestion,
- M. David RECOQUILLON, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au responsable du département régulation des transports routiers, et responsable du bureau coordination et suivi du contrôle,
- M. Jean-Pierre OLIVE, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, et adjoint au responsable du département sécurité, éducation et circulation routières,
- Mme Elisabeth POUGET, ingénieure des travaux publics de l'État, adjointe au responsable du département de la sécurité des transports guidés,
- M. Guillaume GORGES, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au responsable du département sécurité des transports fluviaux,

- Mme Sadia KHELIFI, ingénieure d'études et fabrication, responsable du bureau gestion et contrôle n° 1 au département régulation des transports routiers,
- Mme Élodie LE RHUN, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau gestion et contrôle n° 2 au département régulation des transports routiers,
- M. Jacques LAURENT, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau gestion et contrôle n°3 au département régulation des transports routiers,
- M. Jean-François FRATINI, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau sécurité routière.

4. Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20.000 € à :

- M. Jean-François FRATINI, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau sécurité routière au département sécurité, éducation et circulation routières, au service sécurité des transports.

ARTICLE 10 – SECRETARIAT GENERAL

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

- a- Les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :
 - « Infrastructures et services de transport » (n°203),
 - « Sécurité et éducation routières » (n°207),
 - « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).
- b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) :
 - « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
 - « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724),
 - ainsi que le programme des services du Premier ministre, « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour les deux programmes du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017-06-19-013 du 19 juin 2017.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Catherine CLERC, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, secrétaire générale, et aux agents ci-après désignés :

- M. Patrick FILY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général adjoint,
- M. Gaspard LELEU, attaché principal d'administration de l'État, secrétaire général délégué DiRIF.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans leurs domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux

agents ci-après désignés :

- M. Laurent GUIBERT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, responsable du bureau du budget, et son adjointe, Mme Sandra REINETTE, technicienne supérieure principale du développement durable,
- Mme Frédérique TOUSSAINT, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des effectifs et des ressources humaines, et son adjointe Mme Claire MEQUIGNON-BENATTAR, attachée d'administration de l'État,
- Mme Laure GUENDON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, chargée d'études budget-finances,
- M. Guillaume COZIC, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF,
- M. Kieng PHE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle fonctionnement courant au bureau des finances du secrétariat général délégué à la DiRIF,
- M. Claude GRUMELART, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau logistique et informatique au secrétariat général délégué,
- Mme Marie-Christine LEVASSEUR, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau des archives et de la documentation.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Laurent GUIBERT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, responsable du bureau du budget, et à M. Guillaume COZIC, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF, à l'effet de signer, en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, les titres de perception et les titres exécutoires constatant une créance liquide et exigible.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense, aux agents ci-après désignés :

pour le secrétariat général de la DRIEA – siège Miollis

- M. Bruno LENORMAND, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière, et son adjointe Mme Corinne DENIS, technicienne supérieure en chef du développement durable,
- M. Thanh-Binh NGUYEN, personnel non titulaire de catégorie A, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière ;

pour le secrétariat général délégué à la DiRIF

- M. Laurent STOMBOLI, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources humaines (BRH),
- Mme Évelyne BROQUIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle gestion de proximité du BRH,
- Mme Sandrine FLORENTINY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, responsable du pôle financier,
- Mme Béatrice RAMASSAMY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle formation du BRH.
- Mme Nathalie HEUGA, adjointe administrative, gestionnaire au pôle financier du BRH.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Catherine CLERC, SG DRIEA	Patrick FILY, SG adjoint	Travaux	300 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Gaspard LELEU, SG délégué DiRIF		Travaux	300 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Catherine CLERC, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, dans la limite de ses attributions et compétences, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Claude GRUMELART, secrétaire d'administration et de contrôle de classe exceptionnelle, responsable du bureau logistique et informatique, à Mme Nadège CASALIS, secrétaire d'administration et de contrôle de classe normale, responsable du pôle technique et à M. Philippe SAUVESTRE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du pôle informatique au secrétariat général de la DiRIF, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000 €, ainsi que les commandes jusqu'à 20 000 € prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

4. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000 €, ainsi que les commandes jusqu'à 4 000 € prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions :

pour le secrétariat général de la DRIEA - siège Miollis

- M. Bruno LENORMAND, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de la logistique de la coordination et de la maintenance immobilière, et son adjointe Mme Corinne DENIS, technicienne supérieure en chef du développement durable,
- M. Thanh-Binh NGUYEN, personnel non titulaire de catégorie A, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,
- M. Brice POINTREAU, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'unité service à l'utilisateur,
- M. Jean THEBAULT, adjoint administratif principal, gestionnaire de la téléphonie,
- Mme Sylvie VARACHAUD, adjointe administrative principale, gestionnaire de la restauration collective ;

pour le secrétariat général de la DRIEA - délégué à la DiRIF

- M. Laurent STOMBOLI, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources humaines (BRH),

- Mme Évelyne BROQUIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle gestion de proximité du BRH,
- Mme Sylvie GAYRARD, personnel non titulaire de catégorie A, responsable du bureau des affaires juridiques,
- Mme Béatrice RAMASSAMY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle formation du BRH.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer tous les courriers relatifs aux notifications des pièces liées à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadre :

- M. Guillaume COZIC, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF,
- Mme Nadia ROGOWSKI-DALDALIAN, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des marchés, et à son adjointe Mme Catherine-Anne DURANTON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale.

ARTICLE 11 – UNITES DEPARTEMENTALES

SOUS-ARTICLE 1 – UNITE DEPARTEMENTALE 75

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

- a - Les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :
 - « Paysages, eau et biodiversité » (n°113),
 - « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135),
 - « Infrastructures et services de transport » (n°203),
 - « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).
- b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) :
 - « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
 - « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724),
 - ainsi que le programme des services du Premier ministre « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour les deux programmes du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017-06-19-013 du 19 juin 2017.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Raphaël HACQUIN, administrateur civil, directeur de l'unité départementale pour Paris,
- M. Olivier MOURAREAU, architecte urbaniste en chef de l'État, responsable du service aménagement durable et connaissance des territoires,
- Mme Laurence CACHEUX, attachée d'administration hors classe de l'État, responsable du service patrimoine, paysage et droit des sols,

– Mme Nathalie CARRIER-SCHRUMPF, attachée principale d'administration de l'État, responsable du service utilité publique et équilibres territoriaux.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

– Mme Nathalie SIMON, attachée d'administration de l'État, responsable de la mission d'appui au pilotage local.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Raphaël HACQUIN, directeur de l'unité départementale 75	Nathalie SIMON, responsable de la mission d'appui au pilotage local	Travaux, fournitures, études et services	135 000 €

SOUS-ARTICLE 2 – UNITE DEPARTEMENTALE 92

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113),
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n°135),
- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) :

- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724),
- ainsi que le programme des services du Premier ministre, « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour les deux programmes du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017-06-19-013 du 19 juin 2017.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. François DUBOIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,
- Mme Amélie COANTIC, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,
- M. Anthony JEANNE, attaché principal d'administration, responsable du service sécurité, éducation routière,
- M. Michaël PREVOST, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service urbanisme et bâtiments durables, et, son adjointe, Mme Sophie TCHENG, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
- Mme Véronique MONSENEGO, architecte urbaniste de l'État, adjointe au responsable du service planification et aménagement durables.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Ludovic CADET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de la mission d'appui au pilotage local.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
François DUBOIS, directeur de l'unité départementale 92	Amélie COANTIC Anthony JEANNE Ludovic CADET	Travaux, fournitures, études et services	135 000 €

SOUS-ARTICLE 3 – UNITE DEPARTEMENTALE 93

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113),
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135),
- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) :

- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724),
- ainsi que le programme des services du Premier ministre « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour les deux programmes du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017-06-19-013 du 19 juin 2017.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Fabrice LEVASSORT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale de la Seine-saint-Denis ;
- M. André COUBLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur-adjoint de l'unité départementale de la Seine-saint-Denis ;
- Mme Florence MONFORT, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service écologie et urbanisme réglementaire, et son adjoint, M. Pierre BAYLE, attaché principal d'administration de l'État ;
- M. Christian SONJON, conseiller d'administration du développement et de l'aménagement durables, responsable du service circulation et sécurité routière, et son adjointe, Mme Isabelle MERCIER, attachée d'administration de l'État ;
- M. Fabien DOISNE, architecte urbaniste de l'État, responsable du service aménagement et développement du territoire, et son adjoint, M. Florent GIRY, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans ses domaines de compétences, toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Magali PROT, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources et de la logistique.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Jean-Louis SANTONI, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de la cellule logistique.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
Fabrice LEVASSORT, directeur de l'unité départementale 93	André COUBLE Christian SONJON	Travaux, fournitures, études et services	135 000 €
	Magali PROT, Jean-Louis SANTONI	Travaux, fournitures, études et services	20 000 €

SOUS-ARTICLE 4 – UNITE DEPARTEMENTALE 94

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113),
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n°135),
- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b -Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) :

- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724),
- ainsi que le programme des services du Premier ministre « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour les deux programmes du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017-06-19-013 du 19 juin 2017.

Pour le programme 207, la présente subdélégation ne porte pas sur les ordres de réquisition du comptable public et les décisions de passer outre, émis au nom du préfet de département en application de l'article 2 de son arrêté n° 2017-819.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Pierre-Julien EYMARD ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Patrice MORICEAU, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur-adjoint de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Noël JOUTEUR, attaché principal d'administration de l'Etat, responsable du service de la planification et de l'aménagement durables, et son adjointe Mme Pia LE WELLER, architecte urbaniste de l'État ;
- M. Alain MAHUTEAU, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, responsable du service circulation et sécurité routières ;
- M. Rachid KOOB, architecte-urbaniste de l'Etat, responsable du service urbanisme et bâtiment durables, et son adjointe Mme Cécile CARDOT, attachée principale d'administration de l'État.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Catherine LINCA, personnel non titulaire sous règlement intérieur local hors catégorie, responsable du bureau des ressources, de l'immobilier et de la logistique.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense à Mme Françoise DUHONT, personnel non titulaire de catégorie B, responsable du pôle technique, immobilier et logistique.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Pierre-Julien EYMARD, directeur de l'unité départementale 94	Patrice MORICEAU, Alain MAHUTEAU, Catherine LINCA	Travaux, fournitures, études et services	135.000€
	Françoise DUHONT	Travaux, fournitures, études et services	20.000 €

ARTICLE 12 – CENTRE SUPPORT REGIONAL

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333) action 1,

subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à Mme Élisabeth BOULEZ, ingénieure en chef des travaux publics de l'État de 2^e groupe, responsable du centre support régional, à Mme Fanny DELEMOTTE, attachée principale d'administration de l'État, responsable des ressources humaines, à Mme Cécile BRIAND, administratrice civile, responsable du département centre de prestations comptables mutualisé, et à Mme Nathalie JOURDAN, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable du département informatique, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

2. Pour les programmes dont le CSR a la charge dans le cadre de la délégation de gestion, sont autorisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à valider les actes comptables sous Chorus :

- Mme Élisabeth BOULEZ, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, responsable du centre support régional,
- Mme Cécile BRIAND, administratrice civile, responsable du CPCM,
- Mme Déolinda XAVIER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable d'unité,
- Mme Catherine CHARBONNIER, technicienne supérieure en chef du développement durable, responsable d'unité,

- Mme Lydie COSTECHAREYRE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, valideur,
- M. Michel YVERT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- Mme Sonia DOUX, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, valideur,
- Mme Gaby BOISSARD, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- M. Christian URBINO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- Mme Christelle FOUGEAUDOUX, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de classe exceptionnelle, valideur,
- Mme Lætitia DI MARCO, adjointe administrative, valideur,
- M. Sandy COPPIN, adjoint administratif principal, valideur,
- M. Edouard LHERMITTE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- M. Richard LOIR, adjoint administratif principal, valideur,
- M. Stéphane NICOLAS, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- M. Franck PROTHIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- Mme Irénée RENE-AUBIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- Mme Ghizlaine EL AKROUCHE, adjointe administrative, valideur,
- Mme Marie-Claude GENEVRIERE, adjointe administrative, valideur,
- Mme Sylvie LAPORTE, adjointe administrative principale, valideur,
- Mme Irène LUN, adjointe administrative principale, valideur.

Pour les programmes dont le CSR a la charge, sont autorisés à certifier le service fait dans CHORUS, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Mme Patricia AKPWA MEDOU, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
- Mme Sylvie CARIO, adjointe administrative principale,
- Mme Sylvie CHALBOT, adjointe administrative principale,
- Mme Madaleina DA-CUNHA-PAIXAO, adjointe administrative,
- Mme Laurence DEMERY, adjointe administrative principale,
- Mme Lætitia DUPRAT, adjointe administrative,
- M. Didier MARTIN, adjoint administratif principal,
- Mme Odile TEROSIET, adjointe administrative principale,
- Mme Maryse GUILBERT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
- Mme Nathalie RODRIGUES, adjointe administrative principale,
- Mme Valérie VLUGGENS, adjointe administrative principale,
- M. Alain RENOVAT, adjoint administratif principal,
- Mme El Khyatia HAMZI, adjointe administrative principale.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Élisabeth BOULEZ, responsable du CSR	Fanny DELEMOTTE Nathalie JOURDAN Dominique CUEFF Jean-Luc WISNIEWSKI Frédéric LLABRES Thierry GAILLARD	Fournitures, études et services	90 000 €

ARTICLE 13 – DISPOSITIONS TERMINALES

Les subdélégués en matière d'ordonnancement secondaire peuvent autoriser, par décision formalisée, leurs collaborateurs à attester le service fait conforme à la commande.

Demeurent soumis à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré,
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

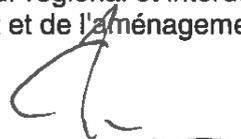
Les directeurs cités à l'article 1^{er} présenteront, une fois par an, un bilan de l'exercice des subdélégations de signature pratiquées par leurs services respectifs.

La décision DRIEA Île-de-France n° 2017-674 du 22 juin 2017, portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique, est abrogée.

La Secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 11 SEP. 2017

Le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France



Gilles LEBLANC

